



Assistance à l'évaluation des **risques professionnels** et à la mise en place d'un **plan d'actions**

(Document unique + CHSCT)



L'environnement de travail n'est pas sans danger.

La loi 91-1414 du 31 décembre 1991 impose aux chefs d'établissement d'évaluer les risques professionnels. Le décret 2001-1016 du 5 novembre 2001 et la circulaire 6 DRT du 18 avril 2002 viennent préciser cette exigence : désormais, l'obligation de transcrire l'évaluation de vos risques dans un document unique entraîne logiquement la mise en oeuvre d'actions de prévention.

**votre partenaire
en maîtrise des risques**

FP HSE 09 10-08

Socotec, pour un diagnostic précis de vos besoins réels.

L'objet du document unique est de réunir – et éventuellement de compléter – vos propres éléments d'analyse des risques : rapports de vérification, comptes rendus de réunions... Socotec vous aide, dans un premier temps, à établir cet état des lieux et à délimiter les domaines restant à évaluer.

Socotec, une analyse pertinente et globale.

L'expérience et les compétences de nos ingénieurs et techniciens leur permettent d'aborder tous les aspects d'un environnement de travail. Leur connaissance approfondie et constamment actualisée des multiples réglementations est un atout complémentaire pour procéder à une évaluation globale des risques.



Socotec, une prévention efficace pour une production sereine.

L'amélioration de la maîtrise de vos risques professionnels passe par deux étapes essentielles : l'évaluation et la prévention.

- ▶ l'évaluation des risques
- ▶ le recensement des risques relatifs à la sécurité et la santé au travail (SST) dans les différentes unités de travail
- ▶ l'analyse des risques identifiés (nature, origine, facteurs susceptibles d'entrer en jeu, incidence...)
- ▶ la caractérisation de l'importance respective des risques (probabilité d'apparition et gravité possible).

À l'issue de cette évaluation, le document unique exigé par la réglementation peut être établi.

www.socotec.fr

La prévention des risques.

Connaître et mesurer ses risques, c'est déjà beaucoup ; mais il faut évidemment aller plus loin. L'évaluation des risques n'a de sens que s'il en résulte des actions concrètes de prévention :

- ▶ sélection des risques à prévention prioritaire
- ▶ recherche de solutions préventives compatibles avec vos exigences de production
- ▶ planification de la mise en oeuvre des actions
- ▶ suivi et bilan du plan d'action.

Cela permet d'élaborer un plan annuel de prévention et de relancer la démarche face à de nouveaux risques consécutifs, par exemple, à des modifications des processus de production.

Socotec, l'expérience de la prévention au service du management des risques.

L'accréditation COFRAC (sa portée vous sera communiquée sur demande) et les nombreux agréments ministériels détenus par Socotec témoignent de ses capacités à vous épauler en toutes circonstances dans votre démarche de management des risques.



SOCOTEC

3 avenue du Centre
78182 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex
Tél. : 01 30 12 80 00
Fax : 01 30 12 82 61